

Barème des HONORAIRES

**BARÈME EN VIGUEUR POUR LA VENTE ET LOCATION
DE MURS, LOCAUX COMMERCIAUX, LOCAUX
PROFESSIONNELS, ENTREPÔTS, LOCAUX D'ACTIVITÉS,
IMMEUBLES DE RAPPORT, TERRAINS, VENTE DE
FONDS DE COMMERCE ET VENTE DE PARTS OU
ACTIONS DE SOCIÉTÉS.**

à partir du 01/03/2025 (TVA comprise)

VENTE

Montant TTC de la vente	Montant HT des Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf exception spécifiquement mentionnée dans le mandat
Jusqu'à 69 999€	5 000,00 €
De 70 000€ à 199 999€	8%
De 200 000 € à 499 999€	7%
De 500 000 € à 999 999 €	6%
De 1 000 000 € à 1 999 999€	5%
De 2 000 000 € à 5 000 000 €	4%
> 5 000 000€	3%

LOCATION

Bail professionnel, commercial, mixte	30% HT du montant du loyer annuel HT HC (forfait minimum 1500€ HT)	Les honoraires sont à la charge du preneur à 100%, sauf exception spécifiquement mentionnée dans le mandat. Toutefois, une particularité s'applique aux biens situés dans la liste des quartiers prioritaires d'Agen définis par le décret en vigueur, où la répartition des honoraires est de 50% à la charge du preneur et 50% à la charge du bailleur.
Bail avec droit d'entrée	30% HT du montant du loyer annuel HT HC + 5 % HT du droit d'entrée (forfait minimum 1500€ HT)	

CESSION DROIT AU BAIL

Si loyer annuel HT HC inférieur à 30 000€

Prix de vente du droit au bail	Montant HT des honoraires à la charge de l'acquéreur, sauf exception spécifiquement mentionnée dans le mandat.
<100 000€	9% HT (forfait minimum 5000€)
100 000€ à 500 000€	8% HT
>500 000€	7% HT

Si loyer annuel HT HC supérieur à 30 000€

Prix de vente du droit au bail	Montant HT des honoraires à la charge de l'acquéreur, sauf exception spécifiquement mentionnée dans le mandat.
<100 000€	9% HT + 20% du loyers HT HC
100 000€ à 500 000€	8% HT + 20% du loyers HT HC
>500 000 €	7% + 20% du loyers HT HC

Avis de valeur

De 250€ à 1 000€ en fonction du bien mais sera remboursé si la transaction du bien estimé est réalisée par notre Agence.

Rédaction des baux

Le coût de la rédaction d'un bail est de : 1000€ HT

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables seront ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial